

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0062

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

UFI: MRP2-HCYQ-D809-UQ04

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Passionnés et professionnels (utilisateurs finaux)

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: Gyeon Technology
Rue: 1405-538, 212, Gasan digital 1-ro
Lieu: Geumcheon-gu, Seoul, Korea
Téléphone: +82-10-4339-3599
Interlocuteur: Robert Gyeon
E-mail: sales@gyeon.co

Fournisseur

Société: WAX-IT bv
Rue: Westerring 27 i
Lieu: B-9700 Oudenaarde
Téléphone: +32 055860050
E-mail: info@gyeonquartz.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre antipoisons: 070 245 245. This phone number is available 24/7.

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol
Nérol
l'acétate de linalyle

Mention Attention

d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

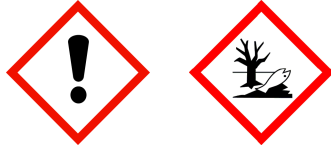
GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0062

Page 2 de 15

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB).

Propriétés perturbant le système endocrinien:

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB); 1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one.

La substance est soupçonnée de répondre aux critères PBT. La substance figure sur la liste d'évaluation PBT, mais l'évaluation est encore en cours (ECHA).

La substance figure sur l'une des listes de perturbateurs endocriniens (liste II, homme & Environnement).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
10339-55-6	3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol			12 - < 15 %
	233-732-6			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317			
18479-58-8	2,6-diméthyl-oct-7-en-2-ol			12 - < 15 %
	242-362-4			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H336			
124-13-0	Octanal			5 - < 7 %
	204-683-8			
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H319 H412			
112-31-2	décanale			5 - < 7 %
	203-957-4			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0062

Page 3 de 15

	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H319 H412	
34590-94-8	(2-Méthoxyméthyléthoxy)-propanol	5 - < 7 %
	252-104-2	
106-27-4	3-méthylbutyle butyrate	1 - < 3 %
	203-380-8	
	Flam. Liq. 3, Aquatic Chronic 2; H226 H411	
106-25-2	Nérol	1 - < 3 %
	203-378-7	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B; H315 H318 H317	
105-54-4	Butyrate d'éthyle	1 - < 3 %
	203-306-4	
	Flam. Liq. 3, Eye Irrit. 2; H226 H319	
123-92-2	acétate d'isopentyle	1 - < 3 %
	204-662-3	607-130-00-2
	Flam. Liq. 3; H226 EUH066	
115-95-7	l'acétate de linalyle	1 - < 3 %
	204-116-4	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H315 H319 H317	
123-68-2	hexanoate d'allyle	1 - < 3 %
	204-642-4	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H331 H311 H301 H400 H411	
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)	1 - < 3 %
	214-946-9	603-212-00-7
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410	
1506-02-1	1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	1 - < 3 %
	216-133-4	
	Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H400 H410	
61792-11-8	3,7-diméthylnona-2,6-dienitrile	1 - < 3 %
	263-214-5	
	Aquatic Chronic 2; H411	
8000-41-7	Terpinéol	1 - < 3 %
	232-268-1	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
10339-55-6	233-732-6	3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol	12 - < 15 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2790 mg/kg	
112-31-2	203-957-4	décanale	5 - < 7 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
123-68-2	204-642-4	hexanoate d'allyle	1 - < 3 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 820 mg/kg; par voie orale: DL50 = 218 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0062

Page 4 de 15

1506-02-1	216-133-4	1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	1 - < 3 %
		dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 920 mg/kg Aquatic Chronic 1; H410: M=1	

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir les rubriques 2 et 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0062

Page 5 de 15

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éliminer immédiatement les fuites. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la rubrique Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir rubrique 8.)

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir rubrique 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. Matières radioactives. Matières infectieuses. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 20 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0062

Page 6 de 15

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
123-92-2	Acétate d'isopentyle	50	270		8 h	
		100	540		15 min	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1907		8 h	
34590-94-8	Dipropylèneglycolmonométhyléther	50	308		8 h	

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.
Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection) EN ISO 16321-1:2022

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :
Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm
temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm
temps de résistance à la perforation: >= 8 h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm
temps de résistance à la perforation: >= 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm
temps de résistance à la perforation: >= 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm
temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
-dépassement de la valeur limite

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0062

Page 7 de 15

-Ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P1-3

Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	transparent	
Odeur:	citrouille	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		90 °C
Inflammabilité:		non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		64 °C
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		négligeable
pH-Valeur:		5-8
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
La vitesse de dissolution:		négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:		négligeable
La stabilité de la dispersion:		négligeable
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		non déterminé
Densité apparente:		négligeable
Densité de vapeur relative:		non déterminé
Caractéristiques des particules:		négligeable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion	
aucune/aucun	
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé
Propriétés comburantes	
aucune/aucun	

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0062

Page 8 de 15

Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	négligeable
Point de ramollissement:	négligeable
Point d'écoulement:	négligeable
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
Voir rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 50 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 12,5 mg/l

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
10339-55-6	3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol					
	orale	DL50 mg/kg	2790	Rat	Dossier REACH	READ ACROSS
	cutanée	DL50 mg/kg	> 5000	Lapin	Dossier REACH	
112-31-2	décanale					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	RTECS	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin	RTECS	
123-68-2	hexanoate d'allyle					

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0062

Page 9 de 15

	orale	DL50 mg/kg	218	Rat	Dossier REACH	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	820	Lapin	Dossier REACH	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			
1506-02-1	1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one					
	orale	DL50 mg/kg	920	Rat	ECHA Dossier	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ECHA Dossier	

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol; Nérol; l'acétate de linalyle)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien:

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB).

La substance figure sur l'une des listes de perturbateurs endocriniens (liste II).

Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
10339-55-6	3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	28 mg/l	96 h	Danio rerio	Dossier REACH OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	13,3	72 h	Desmodesmus subspicatus	Dossier REACH OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	23 mg/l	48 h	Daphnia magna	Dossier REACH OECD Guideline 202
112-31-2	décanale					

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0062

Page 10 de 15

	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	(1,45)	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	(1,17)	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50	70 mg/l ()	3 h	Boue activée	ECHA Dossier	
1506-02-1	1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1,49	96 h	Lepomis macrochirus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,625	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	800 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,035	34 d	Danio rerio	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,0717	6 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	
61792-11-8	3,7-diméthylnona-2,6-dienitrile						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,6 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	2,7 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50	90 mg/l ()	3 h	Boue activée	ECHA Dossier	

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
10339-55-6	3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol			
	OCDE 301F / ISO 9408 / EEC 92/69/V, C.4-D	91%	28	Dossier REACH
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
112-31-2	décanale			
	OCDE 301F / ISO 9408 / EEC 92/69/V, C.4-D	82%	28	ECHA Dossier
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
61792-11-8	3,7-diméthylnona-2,6-dienitrile			
	OECD 301F / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-D	32%	28	ECHA Dossier
	Le produit est partiellement biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
10339-55-6	3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol	3,3
112-31-2	décanale	3,76

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB).

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0062

Page 11 de 15

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien:

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB); 1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one, 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0062

Page 12 de 15

Dispositions spéciales: 274 335 375 601
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1
 Catégorie de transport: 3
 N° danger: 90
 Code de restriction concernant les tunnels: -

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3082
d'identification:

14.2. Désignation officielle de MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
transport de l'ONU: LIQUIDE, N.S.A.

(1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one,
 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane;
 galaxolide; (HHCB))
 9

14.3. Classe(s) de danger pour le
transport:

14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 9



Code de classement: M6
 Dispositions spéciales: 274 335 375 601
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3082
d'identification:

14.2. Désignation officielle de ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
transport de l'ONU: (1-(5,6,7,8-tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one,
 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyran;
 galaxolide; (HHCB))

9

14.3. Classe(s) de danger pour le
transport:

14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 9



Marine polluant: YES
 Dispositions spéciales: 274, 335, 969
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1
 EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3082
d'identification:

14.2. Désignation officielle de ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
transport de l'ONU: (1-(5,6,7,8-tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one,
 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyran;
 galaxolide; (HHCB))

9

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0062

Page 13 de 15

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A97 A158 A197 A215

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y964

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964

IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Oui



Matières dangereuses:

Galaxolide, 1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les rubriques 6 - 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: non déterminé

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: non déterminé

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0062

Page 14 de 15

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Rev. 1,0; Première publication: 10.05.2024

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures

DNEL: Derived No Effect Level

d: day(s)

EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

ECHA: European Chemicals Agency

EWC: European Waste Catalogue

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

h: hour

LOAEL: Lowest observed adverse effect level

LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NOAEL: No observed adverse effect level

NOAEC: No observed adverse effect concentration

NLP: No-Longer Polymers

N/A: not applicable

OECD/OCDE: Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques

PNEC: predicted no effect concentration

PBT: Persistent bioaccumulative toxic

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals

SVHC: substance of very high concern

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

NU : Nations Unies

VOC: Volatile Organic Compounds

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

GYEON Q²M Scents - Silver Fresh

Date de révision: 10.05.2024

Code du produit: GM0062

Page 15 de 15

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)